

Procédure d'attribution des places

Les places vacantes sont offertes jusqu'à épuisement aux élèves du primaire qui en font la demande. Elles sont attribuées suivant une grille d'analyse qui privilégie les élèves les plus jeunes et les plus éloignés de l'école. Voici comment nous procédons :

- a) Au cours des premières semaines de la rentrée, nous effectuons un dénombrement des passagers dans nos véhicules, afin de connaître le nombre de places réellement occupées.
- b) Les demandes de transport sont étudiées après le dénombrement, soit à partir du 15 septembre.
- c) Nous étudions d'abord les demandes qui requièrent un transport continu d'octobre à juin (9 mois). Dans ce groupe, les places disponibles sont accordées en commençant par les élèves les plus jeunes et les plus éloignés de l'école.
- d) S'il reste des places, les demandes pour un transport de moins de 9 mois sont ensuite considérées selon la date de début de transport demandée et la date de réception de la demande – toujours en priorisant les élèves les plus jeunes et les plus éloignés.
- e) Aucune préséance n'est donnée aux enfants d'une même famille dans l'attribution des places.
- f) **Le transport ne peut pas commencer avant le 1^{er} octobre.** Vous devrez assurer vous-même le transport de votre enfant jusqu'à cette date ou lui permettre de marcher jusqu'à l'école.
- g) Le tarif est de 180 \$, pour un transport d'octobre à juin (9 mois). Le montant sera ajusté si le transport commence ou se termine en cours d'année. Notez que si le transport est utilisé ne serait-ce qu'un seul jour dans un mois donné, on demandera le paiement d'un mois complet.
- h) Le fait qu'une place de transport soit accordée ne constitue pas un droit acquis et une nouvelle demande devra être faite à chaque année scolaire.

Ordre d'attribution des places

Les places disponibles sont attribuées dans l'ordre de priorité suivant :

		Élève du 1 ^{er} cycle (1 ^{re} - 2 ^e année)	Élève du 2 ^e cycle (3 ^e - 4 ^e année)	Élève du 3 ^e cycle (5 ^e - 6 ^e année)
Distance Domicile / École	$1\ 200\ m \leq x < 1\ 600\ m$	Priorité 1	Priorité 4	Priorité 5
	$800\ m \leq x < 1\ 200\ m$	Priorité 2	Priorité 6	Priorité 7
	$300\ m \leq x < 800\ m$	Priorité 3	Priorité 8	Priorité 9
	$x < 300\ m$	À moins de 300 m, les élèves ne sont pas transportés, sauf s'ils sont en maternelle.		

Politique du transport scolaire et Règles de conduite et de sécurité dans le transport scolaire

Cliquez sur les liens pour consulter la [Politique](#) et le [Règlement](#) du transport scolaire.